

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 novembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF
- Excusé(s) : Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) : Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER
- Rapporteur : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

**N° CP/2017/499 - 00000 - Administration générale
Handicap - Proposition de création du principe d'unités
fonctionnelles pour les achats liés à l'intégration des
agents en situation de handicap au sein de l'administration
départementale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la création d'une unité fonctionnelle « achats pour l'intégration des agents en situation de handicap » ;
- décide que le Département pourra y recourir à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171106-lmc1112977-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 10/11/17